

LE CONCILE APOSTOLIQUE D'ANTIOCHE

Au XVI^e siècle, le jésuite Fr. Torres avait découvert les canons d'un concile tenu, disait-on, par les apôtres à Antioche (1). Il les a résumés ou traduits en latin, comme on peut le voir dans Baronius ou dans Mansi (2). M. Bickell a retrouvé ce texte dans un manuscrit de Munich et l'a publié dans son histoire du droit canonique (3). Enfin, dans son dernier ouvrage, M. Ad. Harnack a soumis le document à une nouvelle discussion (4). Ce qui porte l'étiquette apostolique, n'est pas toujours aussi vénérable que le titre voudrait le faire croire. Mais cette littérature n'en est peut-être que plus piquante. Les lecteurs de cette *Revue* me permettront de résumer brièvement les données de ce petit problème. C'est un des nombreux exemples de la lumière qu'un apocryphe peut jeter sur les sentiments de ses auteurs. Pour ne pas me borner uniquement à ma tâche de rapporteur, je risquerai sur l'origine et l'histoire de ce document une conjecture ou, si l'on veut, une combinaison.

I

Voici d'abord la traduction de ces canons. On trouvera le texte lui-même soit dans Harnack soit dans Bickell.

(1) Fr. Torres (Turrianus), né vers 1504 à Herrera en Espagne (diocèse de Valence), théologien du pape au concile de Trente en 1562, jésuite à Noël 1566, mort à Rome, le 21 novembre 1584. Il était fort érudit, grand fureteur, mais mauvais critique. L'ouvrage où il a publié les canons d'Antioche a pour titre : *Pro canonibus apostolorum et pro epistolis decretalibus pontificum apostolicorum defensio aduersus Centuriatores Magdeburgenses* (Florence, 1572 ; Paris, 1573 ; Cologne, 1575), l. I, ch. xxv ; éd. de Paris, f° 91. Il soutenait, entre autres thèses, l'authenticité des fausses décrétales. C'est le premier éditeur des *Constitutions apostoliques*.

(2) BARONIUS, an. 102 ; MANSI, *Conc.*, t. I, p. 67 (ne cite que le canon 8).

(3) *Geschichte des Kirchenrechts*, t. I, p. 101 et 138.

(4) *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, Leipzig, 1902. Nous espérons revenir bientôt dans la *Revue* sur ce livre et sur ce sujet important.

« Extrait fait par le saint martyr Pamphile du synode des apôtres à Antioche ; c'est-à-dire, partie des canons synodiques eux-mêmes, trouvés par lui dans la bibliothèque d'Ori-gène.

« 1^o Après la résurrection et l'ascension du grand Dieu Jésus-Christ, notre Sauveur (1), ceux qui croyaient en lui furent appelés « Galiléens » par les contemporains (2). S'étant rendus à Antioche de Syrie, les apôtres décidèrent que les Galiléens s'appelleraient d'abord « chrétiens » (3), et que « race sainte », « sacerdoce royal » (4), suivant la grâce du saint bap-tême, seraient des surnoms.

« 2^o Ne pas circoncire les baptisés suivant la législation des Juifs, attendu que le divin baptême est une circoncision non faite de main d'homme, dans le dépouillement (5) du vieil homme (6) rejetant l'antiquité du péché (7).

« 3^o Recevoir de toute nation et race les hommes sauvés dans la foi orthodoxe, et annoncer à toutes les nations (8) la parole de la Vérité.

« 4^o Que les chrétiens ne s'attachent pas à l'argent (9), le Maître ayant dit : « Ne thésaurisez pas pour vous des trésors « sur la terre que le ver et la rouille anéantissent (10) ; surtout « pas des trésors de revenus injustes (11), car il est écrit : « Personne ne peut servir deux maîtres, et vous ne pouvez « pas servir Dieu et Mammon (12). »

« 5^o Que les chrétiens ne soient pas troublés à cause de la gloutonnerie et qu'ils se tiennent éloignés des théâtres licen-cieux et qu'ils ne jurent pas avec précipitation, le Maître ayant dit de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, parce qu'il

(1) Une partie des expressions grecques du texte sont tirées du Nou-veau Testament ; ici de *Tit.*, II, 13.

(2) *Act.*, II, 7.

(3) *Act.*, XI, 26.

(4) I *PET.*, II, 9.

(5) *Coloss.*, II, 11.

(6) *Coloss.*, III, 9.

(7) *Rom.*, VII, 6.

(8) *MATTH.*, XXVIII, 19 ; *MARC.*, XVI, 15.

(9) I *Tim.*, VI, 10.

(10) *MATTH.*, VI, 19.

(11) *LUC.*, XVI, 11.

(12) *MATTH.*, VI, 24.

est le trône de Dieu, ni par la terre, parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds, ni par Jérusalem, parce qu'elle est la ville du grand roi ; « et ne jure pas par ta tête parce que tu ne peux « faire un seul cheveu blanc ou noir ; que votre discours soit : « Oui, oui ; non, non ; le surplus de cela vient du « malin (1). »

« 6° Que tous les chrétiens se tiennent éloignés de la bouffonnerie (2), des discours honteux et du blasphème (3), ainsi que de toutes mœurs des Gentils ; et qu'ils ne s'assimilent pas aux Gentils pour que les simples ne soient pas trompés.

« 7° Que les chrétiens ne mangent pas le sang, mais s'abstiennent du sang et des bêtes étouffées et de la fornication (4).

« 8° Que les hommes sauvés ne s'égarent plus vers les idoles, mais reproduisent l'image de la Colonne divine et humaine, pure, non faite de main d'homme, du Dieu véritable, notre Sauveur Jésus-Christ, et de ses serviteurs (5), à l'opposé des idoles et des Juifs ; et qu'ils ne s'égarent plus vers les idoles ni qu'ils ne s'assimilent aux Juifs.

« 9° Que les chrétiens ne s'assimilent pas aux Juifs à cause de l'abstinence des mets, mais qu'ils mangent du porc, le Maître ayant prononcé que les choses qui entrent dans la bouche ne souillent pas l'homme, mais celles qui sortent de la bouche comme celles qui viennent du cœur (6) ; et que l'on ne suive pas la loi, mais que l'on se conduise spirituellement et avec élévation (πνευματικῶς καὶ ἀναλογικῶς). Car la stupide synagogue des Juifs exècre le porc, mais est possédée par la méchanceté, suivant la parole prophétique : « Ils se sont « rassasiés de porc et ils ont laissé le reste à leurs petits (7). »

(1) MATTH., v, 34-37.

(2) Ephes., v, 4.

(3) Coloss., III, 8.

(4) Act., xv, 29.

(5) Θεραπόντων : appliqué à Moïse, Hebr., III, 5, seul passage du Nouveau Testament qui présente ce mot.

(6) Cité librement : MATTH., xv, 11, 17.

(7) Citation non identifiée par M. Harnack. C'est la fin du verset 14 du psaume XVI : ἐχορτάσθησαν υἱῶν καὶ ἀφῆκαν τὰ κατάλοιπα τοῖς νηπίοις αὐτῶν. Il y a une confusion de υἱῶν et de υἰῶν (gén. de υἰός) : *Saturati sunt filii et dimiserunt reliquias suas parvulis suis* (Vulgate) ; *saturati sunt porcina* (anc. version).

Semblablement, les poissons à coquille et sans écailles ne sont pas défendus aux chrétiens (1); car celui-là entend aussi de cette manière spirituelle qui propose des figures au cœur inintelligent des Juifs, lesquels rejettent à cause des écailles les oracles de la vérité (2). »

II

Une première réflexion vient à l'esprit en lisant ce texte. Ces canons apostoliques diffèrent de ceux que nous possédons : ils sont à peine apocryphes ! C'est, en effet, un centon de phrases du Nouveau Testament, avec quelques traits accessoires qui décèlent une théologie déjà développée : « les hommes sauvés dans *la foi orthodoxe* », « la Colonne divine et humaine du Dieu véritable », le sens spirituel et anagogique ; mais ce ne sont là que des formules, le fond provient directement du Nouveau Testament.

Cette composition se dénonce par là même comme un *refacimento*. Elle est au surplus postérieure à Eusèbe, en dépit de la mention de l'*incipit* où l'on nous renvoie au bienheureux Pamphile et à la bibliothèque d'Origène. En effet, non seulement Origène n'a pas le moindre soupçon de ces canons et de ce concile d'Antioche ; mais Eusèbe exclut positivement ce concile. Il rapporte que les apôtres se réunirent hors de Jérusalem ; cette unique réunion, dont le lieu n'est pas indiqué, eut pour seul but de donner à saint Jacques un successeur sur le siège de Jérusalem : ce fut Siméon (3). Elle n'a rien de commun avec le prétendu concile d'Antioche. Eusèbe ne le connaissait pas encore. Or, cette ignorance est accablante pour notre document. Eusèbe, l'ami et l'admirateur de Pamphile, l'héritier curieux et érudit de sa bibliothèque, n'aurait pu l'ignorer s'il l'avait trouvé dans les papiers légués par le martyr de Césarée.

(1) Par opposition aux défenses du *Lévitique*, XI, 10, et du *Deutéronome*, XIV, 10.

(2) Phrase peu intelligible : νοεῖται γὰρ καὶ οὕτως πνευματικῶς τὴν ἀσύνητον αὐτῶν καρδίαν ὁσπράκου δίκην ἀποβαλλομένων τὰ τῆς ἀληθείας κερύγματα ἀνιτιτόμενος. Torres commente plutôt qu'il ne traduit : « Hoc enim est secundum spiritum pisce testaceo uesci, cum quis stupido et imprudenti corde ueritatis predicationem instar testæ abicit. »

(3) *Hist. ecclés.*, III, XI.

Mais Eusèbe a fourni l'un des deux points par lesquels on a rattaché cet apocryphe à la tradition, la mention de la bibliothèque de Pamphile et d'Origène. L'autre crochet est le récit des *Actes* sur l'origine du nom de « chrétien ».

On sait « que ce fut à Antioche que les disciples furent premièrement nommés chrétiens », *χρηματίσαι πρώτως ἐν Ἀντιοχείᾳ τοῖς μαθηταῖς Χριστιανούς* (1). Il y a cependant entre les *Actes* et le canon 1 de l'apocryphe une différence notable qu'il faudra expliquer. La tournure employée par saint Luc, qui était vraisemblablement né à Antioche (2) et bien renseigné, suppose que les disciples ne se sont pas donné eux-mêmes le nom de chrétiens; ils l'ont reçu des infidèles, c'est-à-dire des païens. Si l'on cherche ce nom dans le Nouveau Testament, on ne le trouve que deux fois, et, les deux fois, il est cité par l'auteur d'après des ennemis du christianisme. Dans les *Actes*, Agrippa dit à Paul : « Il ne s'en faut guère que tu ne me persuades d'être chrétien. » Dans la première épître de Pierre, l'auteur dit aux fidèles : « Vous êtes bien heureux, si vous souffrez des injures et des diffamations pour le nom de Jésus-Christ... Que nul de vous ne souffre comme homicide ou comme voleur, ὡς φονεὺς ἢ κλέπτης ; mais s'il souffre comme chrétien, εἰ δὲ ὡς χριστιανός, qu'il n'en ait point de honte (3). » L'ensemble du passage et le tour grec prouvent que les épithètes d'homicide, de voleur, de chrétien, sont mises sur les lèvres des ennemis. Les Pères apostoliques ne se servent pas non plus du nom de chrétiens, à l'exception de l'Antiochien Ignace, qui l'emploie couramment. Ce nom, tiré de celui du Maître, a été forgé d'après un type latin par les païens cosmopolites d'Antioche, comme on disait déjà les Hérodiens, comme on allait dire (dans Justin) les Marciens, les Valentiniens, les Basilidiens. Le vocable a été accepté d'abord à Antioche par les chrétiens et n'a fait son chemin que lentement. Il devient général chez les fidèles à partir du règne d'Hadrien (4).

L'apocryphe présente l'événement sous un tout autre jour.

(1) *Actes*, XI, 26.

(2) Voir le vieil argument de l'*Évangile* de Luc et Eusèbe, *Hist. ecclés.*, III, IV, 6.

(3) *Actes*, XXVI, 28 ; I *PETR.*, IV, 14-16.

(4) HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung*, p. 294 sq.

Pour lui, le nom de chrétiens est un nom glorieux, que les apôtres eux-mêmes ont inventé pour remplacer le terme de Galiléens employé par les païens. Mais si différent que l'apocryphe soit du récit des *Actes*, il n'est pas moins sous sa dépendance. On a voulu manifestement le rattacher à un rameau solide de la tradition.

III

Avant de passer à l'étude du contenu de ses canons, il faut savoir si nous les avons dans leur état primitif. La réponse à cette question doit être affirmative. Ils nous sont parvenus, en somme, bien conservés.

L'ordre est un peu différent dans Bickell. Son manuscrit insère les canons 9 et 8 entre les canons 3 et 4. Cette transposition n'a pas grande importance. Quelques variantes d'expression en ont encore moins. Au canon 8, l'association de Jésus-Christ et des fidèles formant la même stèle divine et humaine, a paru suspecte à M. Harnack. Il suppose une altération ou une omission. C'est probablement à tort. L'expression est longue et alambiquée : ἀντικουίζει τὴν θεανδρικὴν ἄχραντον ἀχειροποιήτου στήλην τοῦ ἀληθινοῦ θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ καὶ τῶν αὐτοῦ θεραπόντων.

Evidemment l'auteur a oublié à la fin de sa périphrase les épithètes du commencement et uni, par un zeugma peu orthodoxe, les fidèles et le Christ. L'auteur n'est pas un lettré. On peut expliquer ainsi les répétitions du même canon ; au commencement et à la fin, l'interdiction de s'égarer vers les idoles est formulée dans les mêmes termes. Enfin la dernière phrase est un chef-d'œuvre de galimatias. Sur elle, M. Harnack garde un silence prudent. Je ne garantis pas ma traduction.

Ce texte est, au total, une compilation exécutée avec la prétention et la gaucherie que réunissent souvent les demi-lettrés. Ce n'est pas un texte mutilé ou altéré. Nous pouvons donc le discuter sans arrière-pensée de conjecture verbale.

IV

Ces canons tournent autour de deux notions : le christianisme se distingue du paganisme par l'abstention du culte

idolâtrique et des mœurs païennes ; le christianisme se distingue du judaïsme par la liberté dans le choix des aliments et le rejet des pratiques légales. Ainsi l'auteur paraît avoir été surtout préoccupé de définir le christianisme par opposition à ses adversaires du monde gréco-romain. On notera la précision et le détail des dispositions relatives au judaïsme. Le canon 3, en proclamant la catholicité du christianisme, pose en quelque sorte le principe général de l'apostolat vis-à-vis de l'exclusivisme juif ; d'autre part, les interdictions des pratiques païennes semblent destinées à montrer aux judaïsants que si le christianisme s'adresse aux Gentils, ce n'est pas pour se confondre avec eux. Renoncer au particularisme juif n'est pas s'agréger à l'universalisme païen.

M. Harnack voit dans ces canons un exposé de principes résumant le programme de la mission chrétienne. L'essentiel s'y trouve en effet. Cependant le point de vue anti-juif paraît dominant. M. Harnack croit que cet apocryphe est d'un temps où les païens entraient en foule dans l'Église et où ces prosélytes mal instruits risquaient d'altérer par le mélange de leurs pratiques invétérées la pureté du christianisme. Il faut aussi, je crois, chercher un temps et, au moins, un lieu où les juifs, peut-être les judaïsants, étaient une force encore redoutable.

M. Harnack veut que ces canons proviennent d'Antioche ; c'est, à ses yeux, l'hypothèse la plus naturelle ; « car ailleurs, on n'aurait eu aucun intérêt à gratifier Antioche d'un concile apostolique (1). » Mais il y avait, pour le faussaire, l'intérêt de la vraisemblance et, presque, de la logique. Il voulait définir le christianisme ; il devait d'abord énoncer le nom de chrétien, comme il l'a fait ; il était dès lors amené à se rappeler le récit des Actes. Du même coup, son œuvre trouvait un point d'appui dans la tradition. Soyons sûrs qu'il n'a pas eu d'autre raison pour localiser son concile à Antioche.

Dans le texte même, en dehors de la tendance générale de l'apocryphe, nous n'avons que deux indices chronologiques.

M. Bickell a considéré le canon 8 comme l'écho de la controverse des images : au lieu d'adorer les idoles, les chrétiens doivent tailler l'image et dresser la stèle du Christ, ἀντιστοιχίζεν

(1) *Die Mission und Ausbreitung*, p. 59.

τῆς στήλης Ἰησοῦ Χριστοῦ ἑστῆκεν τῶν εἰδώλων. Cette interprétation est ancienne. En 787, au deuxième concile de Nicée, Grégoire de Pessinonte citait ce canon apostolique en faveur des images (1). L'ensemble du texte prouve cependant que le sens de ce passage est figuré. C'est dans leur cœur que les fidèles doivent former l'image et dresser la colonne du Christ. Jésus-Christ est ici la stèle, non faite de main d'homme, ἀχειροποίητος, comme dans la première Epître aux Corinthiens, il est la pierre (2). Il n'y a pas là l'opposition toute sèche de deux objets matériels : avec sa pénétration ordinaire, M. Harnack l'a bien vu. Le culte des idoles a suggéré la métaphore de l'image et de la colonne, mais c'est une métaphore. Un homme si pénétré du sens spirituel et anagogique des Écritures n'a pu lui-même mettre une autre signification sous ses propres paroles. N'ayons pas, en l'interprétant, « le cœur stupide » des Juifs.

Le contre-sens commis par Grégoire de Pessinonte est loin d'être inouï. Dans la polémique sur le culte des images, on a appliqué à tous les textes possibles de la Bible, des Pères et des conciles une savante torture pour en extraire ce qu'ils ne contiennent pas. Un exemple classique du procédé concerne un texte de saint Basile : Ἡ τῆς εἰκόνος τιμὴ ἐπὶ τὸ πρωτότυπον διαφέρειται, « L'honneur rendu à l'image remonte à l'original (3). » On ne pouvait imaginer formule plus nette du culte des images. Aussi saint Jean Damascène et autres théologiens iconolâtres l'ont-ils citée comme le témoignage incontestable d'un Père de l'Église grecque et comme une voix de la tradition orthodoxe. Malheureusement, quand on se reporte au contexte, on constate qu'il s'agit de tout autre chose que du culte des images. Saint Basile compare le Père et le Verbe au roi et à l'image du roi : la vénération que l'on témoigne à l'image du roi retourne à l'original, au roi lui-même, ainsi l'honneur rendu au Verbe remonte au Père (4). Saint Basile ne pensait pas au culte des images, mais aux honneurs que l'on rendait à l'image des empereurs et, plus anciennement,

(1) MANSI, *Concilia*, t. XII, p. 1018.

(2) I Cor., x, 4.

(3) *De Spiritu Sancto*, XVIII, 45.

(4) F. X. FUNK, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, t. II, 1899, p. 251.

dans les pays grecs, à celle du dynaste régnant. Le canon 8 du pseudo-concile d'Antioche est dans le même cas ; par Grégoire de Pessinonte, il entre dans la documentation du culte des images ; il y est doublement apocryphe.

Notre extrait n'est donc pas nécessairement aussi récent que la querelle des images. Nous ne sommes pas empêchés par le canon 8 de remonter plus haut.

Le second indice chronologique contenu dans ces canons nous reporte en effet au temps de Julien l'Apostat. Le premier canon nous apprend que le nom de Galiléens a été donné à la première génération des disciples de Jésus par les contemporains, donc par leurs adversaires, juifs ou païens ; il met en relief, avec une certaine emphase, la dénomination de chrétiens créée par les apôtres. Ainsi au terme d'origine hostile s'oppose le terme d'origine apostolique. Sans doute, ces deux assertions ont leur point d'appui dans les *Actes des Apôtres*. Mais le terme de Galiléens a, dans les *Actes* un sens restreint et est employé dans une circonstance particulière. Ici il a un relief qui accuse une préoccupation actuelle. De plus, au mépris du récit des *Actes*, qui attribuent aux païens l'invention du nom de chrétiens, le compilateur anonyme obtient une antithèse qui est une protestation contre la polémique hellénique de Julien et de ses amis. D'après une conjecture qui me paraît certaine, le livre de Julien contre les chrétiens avait pour titre : *Contre les Galiléens*. En tout cas, Julien et les polémistes païens de son temps opposaient sous le nom de Galiléens les chrétiens aux païens qu'ils appelaient Hellènes. Le canon 1 de l'apocryphe paraît donc bien porter avec soi une date, le temps de Julien (1).

V

M. Harnack a conduit jusqu'à ce point la discussion sur la date de ces canons. Essayons d'aller plus loin.

Grégoire de Pessinonte n'est pas le seul à citer le concile apostolique d'Antioche. Le pape Innocent I^{er} écrivant à l'évê-

(1) Le nom de Galiléens est tout à fait rare, en dehors de la polémique du temps de Julien (une fois dans Epictète) ; il est donc caractéristique de cette polémique, Voy. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung*, p. 288, n. 1.

que d'Antioche, Alexandre, lui fait compliment des trois titres glorieux du siège d'Antioche : cette ville a été le premier siège du premier des apôtres ; la religion chrétienne y a reçu son nom ; Antioche a mérité d'être le lieu de réunion d'un très célèbre concile apostolique (1). Ces derniers mots ne peuvent autrement s'expliquer que par une allusion à notre concile. Il est presque sûr qu'Innocent a connu les canons apocryphes ; c'est ce souvenir qui le fait qualifier de concile « très célèbre », et qui l'inspire de rapprocher dans la même phrase, comme le canon 1, l'invention du nom de chrétiens et le prétendu concile.

Il est bien curieux de voir un évêque d'Occident, de voir un pape se référer à l'obscur document. Obscur, il l'est resté à coup sûr ; car, dans toute l'antiquité et tout le moyen âge, Innocent est le seul à le connaître avec Grégoire de Pessinonte. Il ne paraît pas non plus que les copistes en aient multiplié les exemplaires : nous n'avons que le manuscrit de Munich publié par Bickell ; un autre a été traduit par Torres. En tout, le concile a deux témoins et deux manuscrits. C'est peu pour un concile apostolique. Le témoignage d'Innocent I^{er} n'en est que plus surprenant.

Les lecteurs de la *Revue du Clergé* se souviendront peut-être alors d'une hypothèse présentée par M. Wittig dans la *Theologische Quartalschrift* et résumée ici même par M. Turmel (2). D'après deux lettres adressées probablement à saint Jean Chrysostome (3), Innocent avait séjourné en Orient, défendu avec zèle le Saint-Esprit, et laissé dans ces pays des affections et des souvenirs. De fait, son successeur sur la chaire romaine, au choix duquel il ne paraît pas avoir été étranger, fut un Grec, Zosime. Voilà une première hypothèse, qui n'est presque pas une hypothèse, puisqu'elle résulte des documents identifiés par M. Wittig. On peut s'en tenir là ; on s'explique déjà pourquoi Innocent est si bien au fait du concile apostolique d'Antioche. Il a eu les canons apocryphes entre les mains pendant son séjour en Orient et, s'il n'a pas rapporté

(1) « Quod (Antiochia) prima primi apostoli sedes esse monstretur, ubi et nomen accepit religio christiana et quæ conuentum apostolorum apud se fieri celeberrimum meruit. » Dans MANSI, t. III, p. 1055.

(2) *Revue du Clergé français*, 1^{er} juin 1903, t. xxxv, p. 73.

(3) Dans la correspondance de saint Basile, lettres L et LXXXI.

le court document dans ses bagages, il en a tout au moins gardé le souvenir.

Mais M. Wittig a été plus loin. Saint Athanase et saint Basile louent un ascète italien qui habitait, avec Pallade, le futur auteur de l'*Histoire Lausiaque*, sur le mont des Oliviers. Adversaire infatigable d'Apollinaire et de Macédonius, il portait le nom d'Innocent. Ces concordances sont bien frappantes. M. Wittig n'a pas hésité à faire un même personnage du pape Innocent, zéléteur du Saint-Esprit dans les pays d'Orient, et de l'ascète Innocent, polémisant du fond d'un monastère hiérosolymitain contre Macédonius le pneumatomaque.

Cette identification est une hypothèse de seconde ligne. Elle offre bien des avantages. L'accepte-t-on, on y trouve une aide singulière pour dissiper les obscurités de nos canons.

Nous avons vu que leur tendance est surtout antijuive. La controverse avec les Juifs n'a pas cessé dans le cours du IV^e siècle. Plus de vingt ans après la mort de Julien, saint Jean Chrysostome adressait à la fois aux Juifs et aux Hellènes sa démonstration de la divinité du Christ. Vers le même temps, il prêchait ses homélies contre les usages judaïsants (1). D'autres ouvrages de polémique, dont les auteurs ne sont pas toujours connus, sont dirigés contre les Juifs (2). Mais il y avait, entre tous, un pays où la race au cou rebelle se maintenait intacte en face des chrétiens ; c'était la Palestine. Sans doute, Constantin et ses successeurs avaient fait tous leurs efforts pour convertir cette province. Les moines y avaient installé leurs forteresses sur tous les sommets. Les églises, étincelantes d'or et de lumières, jalonnaient les lieux saints et marquaient la place de traditions plus ou moins sûres. Les pèlerins affluaient. Mais la population sédentaire fournissait peu de chrétiens. Les villes païennes voisines de la mer, Gaza, Ascalon étaient restées païennes ; les bourgs juifs de l'intérieur restaient juifs : Tibériade devenait le foyer de la

(1) Voir sur ces homélies, les usages qu'elles attaquent et la persistance de colonies juives dans l'Empire d'Orient, les très curieux articles de M. Fr. CUMONT, *Wiener Studien*, t. XXIV, (1902), *Bormanheft* ; et *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XLV, (1902).

(2) Par exemple le dialogue attribué à saint Athanase publié par M. Coxybeare en 1898.

science rabbinique. Une colonie de judéo-chrétiens établie dans la région du Jourdain subsistait (1). On comprend que ce pays fit bon accueil à la politique religieuse de Julien. Les païens respirèrent. Les Juifs conçurent les plus grandes espérances d'un prince qui voulait rebâtir le sanctuaire de leur culte. Là plus qu'ailleurs, le christianisme eut à s'opposer aux deux partis. Le document que nous avons traduit répondait exactement à cette situation. Dirigé principalement contre les Juifs, il contenait aussi l'essentiel pour les païens. Cette somme disciplinaire et symbolique pouvait servir de *vademecum* aux missionnaires et gardait aux incroyants et aux catéchumènes la définition précise du christianisme et de la vie chrétienne. Sa diffusion a dû être restreinte et locale. Nous voyons maintenant par quelle rencontre Innocent I^{er} a pu en rapporter le souvenir. Il en a eu connaissance dans les milieux palestiniens où il avait vécu bien des années. L'hypothèse que nous proposons permet de relier entre elles les rares données que nous possédons (2).

Il est intéressant de pouvoir rattacher ces canons à la tendance pratique des églises de Syrie et de Palestine. En Asie, on se laissait absorber par les discussions dogmatiques ; à Jérusalem, Cyrille écrivait des catéchèses. Le pseudo-concile apostolique est sans doute postérieur à l'œuvre de Cyrille, mais il procède des mêmes préoccupations. L'esprit positif et réaliste de l'école d'Antioche trouvait dans de telles productions populaires une de ses manifestations naturelles. C'est par là que les canons discutés peuvent être mis en relation avec Antioche et, dans cette mesure, l'opinion de M. Harnack est parfaitement acceptable.

Ce court recueil, semblable à un tract ou à un placard religieux, paraît donc avoir été compilé en Palestine au

(1) HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung*, p. 421 sq.

(2) Elle concorde parfaitement avec ce que nous savons de l'activité canonique d'Innocent et du rôle qu'il a joué aux origines de nos collections juridiques. Voy. L. DUCHESNE, *La première collection romaine des Décrétales*, dans les *Atti del II^o Congresso di archeologia cristiana*, Rome, 1902, p. 159 sq.

lendemain de la mort de Julien, à la faveur de la renaissance qui détermina dans le christianisme un puissant mouvement d'expansion. Cette feuille, facile à glisser dans le pli du vêtement, voyageait avec l'humble missionnaire, loin des florissants monastères, loin des basiliques étincelantes, à l'écart des routes saintes que foulaient les rangs pressés des pèlerins étrangers. C'était bien la doctrine des apôtres qu'apportait l'évangéliste sous le soleil de la Judée, à ces âmes fermées que retenaient les subtilités des rabbins ou les rites païens du syncrétisme helléno-syrien.

Dans ce livret tissé des propres paroles du Christ et des apôtres et comme imprégné de la charité universaliste des temps de Paul et de Barnabé, le catéchumène, à peine sorti de la synagogue ou de la gentilité, trouvait les limites où devaient se mouvoir sa vie et sa foi. Il y vénérât l'autorité de ces douze maîtres dont on venait de lui révéler la mission ; il y vénérât le souvenir d'un martyr célèbre de Césarée, Pamphile, bibliophile pour les érudits, saint pour les humbles ; il y trouvait le nom de cet Origène qui, dans le pays même, dans ces monastères où méditait et écrivait l'italien Innocent, allait déchaîner de terribles orages. Tandis que se poursuivaient, dans les hautes régions des dignitaires ecclésiastiques, les controverses et les réfutations mutuelles, et que se forgeaient les lourds traités de nos patrologies, une feuille de parchemin circulait et répondait aux besoins élémentaires de convertis frustes et ignorants des abstractions. Un hasard nous l'a gardée, comme le hasard a conservé au pied des monuments romains les épitaphes de soldats ou de paysans obscurs. Ces canons ne sont pas un document d'importance pour l'histoire ; ils sont une relique.

Paul LEJAY.